

Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil d'administration (88^e séance)
Le mardi 15 juin 2021 à 18h30
Vidéoconférence sous la présidence de M. Jacques Perreault

Présents : Mme Julie Boudreau Mme Mélissa Djadi Mme Geneviève Gagné Mme Thérèse Joly Dr Simon Kouz Mme Suzanne Lepage M. Renald Magny M. Ronald Nicol Mme Ginette Parisé M. Jacques Perreault, président Mme Maryse Poupert Dr Harry Max Prochette M. Normand Rivest	Absents : Mme Solange Dubé Mme Esther Fournier M. Marcel Lanctôt Mme Ghislaine Prata Mme Lucie Tremblay
	Invités : M. Philippe Ethier, PDGA Dre Lynda Thibeault (point 8) Mme Marie-Pierre Girard (point 11) Mme Pascale Lamy (point 12) Mmes Lyne Marcotte et Rosalie Ménard (point 13) M. Maxime Demeule (points 16, 20 et 21) M. Steve Grenon (point 17) Mme Chantal Garneau (points 22 à 25)
	Secrétaire- rédactrice : Suzanne Pouliot, conseillère-cadre à la direction générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président constate le quorum et ouvre la réunion. Il est 18h35.

Il souhaite la bienvenue à Mme Suzanne Lepage, nouvellement nommée par le ministre, à titre de membre indépendant.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/06-117

PROPOSÉ PAR : Mme Geneviève Gagné
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Parisé

« D'adopter l'ordre du jour comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 19 avril 2021

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/06-118

PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Joly
APPUYÉ PAR : Dr Harry-Max Prochette

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 avril 2021 comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Séance extraordinaire du 20 mai 2021

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSLAN-2021/06-119

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Dr Harry-Max Prochette

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021 comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

- Période de questions – séance du conseil d'administration du 19 avril 2021 : considérant que la question posée impliquait un dossier d'utilisateur, le suivi a été fait auprès du gestionnaire et du personnel concerné.
- Subventions 2021-2022 – Enveloppe régionale du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) : Le 20 mai dernier, le conseil d'administration a adopté une résolution afin d'autoriser la présidente-directrice générale à procéder à la répartition de l'enveloppe budgétaire régionale des organismes communautaires pour l'année 2021-2022 et d'autoriser le paiement des sommes aux organismes communautaires, selon la répartition présentée.

6. QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Marilee Descôteaux, AQDR Brandon :

- *Avez-vous un plan d'action pour le remplacement des médecins qui prennent leur retraite dans Saint-Gabriel?*

Le CISSS poursuit ses efforts pour attirer des médecins dans la région. Le département régional de médecine générale (DRMG) doit reprendre les rencontres avec les résidents en médecine pour favoriser le recrutement de nouveaux médecins. Notons également que des représentants du CISSS de Lanaudière ont visité un espace locatif pouvant accueillir une clinique médicale dans le secteur Brandon. À ce titre, la direction du CISSS s'engage à soutenir tout médecin qui souhaite œuvrer dans le secteur.

- *Que faire lorsqu'une personne, sans moyen de transport et qui n'habite pas Joliette, doit se faire dépister?*

Des actions ont été prises pour favoriser le déplacement des usagers pour le dépistage. Également, la direction du CISSS s'est engagée à accompagner les usagers n'ayant pas accès à un service de transport. Si des citoyens vivent cette problématique, ceux-ci peuvent être dirigés vers le Centre d'action bénévole d'Autray ou au CLSC de St-Gabriel-de-Brandon.

- *Le 5 mars dernier, plus de 500 personnes ont reçu leur premier vaccin COVID à St-Gabriel, mais n'ont pas reçu de papier leur indiquant la date et le lieu de leur 2^e vaccin. Les personnes qui se sont inscrites par téléphone se sont fait promettre qu'elles recevraient par la poste ladite confirmation, depuis le mois de mai sans succès. Elles craignent de se faire refuser leur 2^e dose. Quand recevront-elles leur confirmation et la date de leur prochain vaccin?*

La présidente-directrice générale tient à préciser que les usagers n'ont pas à craindre de ne pas recevoir leur 2^e dose de vaccin. Par mesure de contrôle, des listes seront produites pour s'assurer que les 500 personnes dont il est question soient inscrites pour leur prochain rendez-vous.

7. INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Le MSSS a confirmé son accord à l'effet de nommer Mme Maryse Poupart à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de la Direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux – Sigma Santé (poste de représentant des établissements public).
- Mme Ginette Parisé, membre désignée du CII, quittera pour la retraite le 2 juillet prochain. Son poste au sein du conseil d'administration deviendra donc vacant. La loi prévoit que dans le cas d'un membre désigné, la vacance est comblée par résolution du conseil d'administration, et ce, pour la durée non écoulée du mandat. À ce titre, le comité exécutif du CII sera sollicité afin de soumettre une proposition de candidature au conseil d'administration. Le président du conseil tient à remercier Madame Parisé pour son implication au conseil d'administration depuis 2015.
- À compter du 1^{er} juin, les plaintes ainsi que les signalements de maltraitance concernant les CHSLD privés de la région seront traités par le commissaire aux plaintes et à la qualité des services et le médecin examinateur du CISSS de Lanaudière. Leur traitement relevait auparavant des commissaires aux plaintes des établissements privés. M. Steve Grenon présentera les principaux éléments de cette législation (point 17).
- Le conseil d'administration a procédé à l'adoption du rapport annuel de gestion 2020-2021 : celui-ci doit être transmis au MSSS au plus tard le 30 juin. Quant au rapport annuel sur les plaintes, celui-ci sera adopté en septembre et transmis au MSSS au plus tard le 30 septembre prochain.

Une fois approuvés par l'Assemblée nationale, le rapport annuel de gestion et le rapport sur les plaintes seront publiés sur le site web du CISSS et présentés à l'automne, lors de la séance publique annuelle d'information.

- Félicitations à Dr Simon Kouz qui, lors de l'assemblée générale du CMDP qui s'est tenue le 25 mai 2021, a été désigné par ses pairs comme étant un membre émérite au sein de l'organisation, et ce, pour l'ensemble de ses tâches et de son apport clinique auprès de l'établissement et de la population lanauoise.
- La présidente-directrice générale a reçu, le 27 mai dernier, le prix *Fierté régionale* attribué aux travailleurs de la santé par la Chambre de Commerce du Grand Joliette, lors de la 35^e édition du Gala Excelsiors tenu en mode virtuel.

- Des membres du personnel du CISSS et des partenaires se sont vus décerner un prix Stars du Réseau de la santé 2021, dans la catégorie Humain, pour le projet « *Clinique du Lac Taureau : deux cultures unissent leurs forces à l'Auberge du Lac Taureau pour la santé des Atikamekw* ». Les prix, décernés par la Caisse Desjardins du réseau de la santé, ont été remis à :
 - Mme Marie-Pierre Girard, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche;
 - Dr Sébastien Turgeon, directeur du GMF-U du Nord de Lanaudière;
 - Mme Francine Moar, directrice du Centre de santé Masco-Siwin de Manawané
- Soulignons également que l'Hôpital Pierre-Le Gardeur s'est distingué le 13 mai dernier au Défi Énergie en immobilier de BOMA Québec où grâce à une réduction de sa consommation d'énergie de 15 % et de ses émissions de gaz à effet de serre de 32 % entre 2018 et 2020, il a mérité la première place dans la catégorie Amélioration de la performance énergétique parmi les autres établissements inscrits du réseau de la SSS. Monsieur François Legault a d'ailleurs félicité l'organisation pour ce prix en soulignant notre contribution au développement durable.
- Un incendie s'est déclaré le 22 mai dernier, tôt le matin, à la résidence Le Pré Blanc situé à Repentigny. Aucun des 30 résidents n'a été incommodé par cette situation et ils ont été rapidement pris en charge à la résidence. 16 résidents ont été relocalisés de façon temporaire. Nous tenons à souligner le travail exceptionnel des équipes, de même que le travail remarquable du Service de la sécurité incendie de la Ville de Repentigny ainsi que la collaboration de la direction de la résidence pour la mobilisation rapide.
- La présidente-directrice générale a participé, le 1^{er} juin dernier, aux audiences publiques portant sur le décès de Mme Joyce Echaquan. Elle a également pris part à diverses rencontres : avec les équipes de gestion, les équipes médicales, le CMDP et les élus de la région, en plus de participer à la graduation des résidents du GMF-U du Nord.

8. ÉTAT DE SITUATION DE LA COVID-19 : INFORMATION

8.1 Présentation de la situation épidémiologique dans Lanaudière

Docteure Lynda Thibeault présente et commente un état de situation de la Covid-19 dans la région de Lanaudière en date du 15 juin 2021 et répond aux questions des membres.

8.2 État de situation sur la vaccination populationnelle

Monsieur Philippe Ethier, directeur général adjoint, présente un état de situation sur la vaccination populationnelle et répond aux questions des membres.

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

9. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE ET DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Thérèse Joly, présidente du comité, présente et commente un résumé des principaux dossiers abordés lors de la rencontre du 3 mai 2021.

10. COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

M. Renald Magny, président du comité, présente et commente un résumé des principaux dossiers abordés lors des rencontres du 26 avril et 2 juin 2021.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

11. CONTRATS D’AFFILIATION UNIVERSITAIRE DU CISSS DE LANAUDIÈRE

Le président du conseil d'administration invite Mme Marie-Pierre Girard, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, à présenter le dossier et à répondre aux questions des membres.

CONSIDÉRANT la volonté du CISSS de Lanaudière à conclure un contrat d'affiliation universitaire avec l'Université Laval et l'Université de Montréal afin d'offrir des services d'enseignement et de recherche, comme spécifié à l'article 110 de la LSSSS;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux requière des établissements qui veulent conclure un contrat d'affiliation universitaire, de le faire dans le cadre du contrat-type d'affiliation universitaire;

CONSIDÉRANT que le contrat-type d'affiliation universitaire constitue un document standardisé;

CONSIDÉRANT les démarches d'autorisation auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux entreprises par le CISSS de Lanaudière en vue de la conclusion de contrats d'affiliation universitaire avec l'Université Laval et l'Université de Montréal;

CONSIDÉRANT que ces démarches sont entreprises dans le cadre du contrat-type d'affiliation universitaire;

CONSIDÉRANT que l'Université Laval et l'Université de Montréal sont dûment autorisées à conclure un contrat d'affiliation universitaire avec le CISSS de Lanaudière;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et des ressources humaines;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/06-120

PROPOSÉ PAR : Dr Harry-Max Prochette
APPUYÉ PAR : Dr Simon Kouz

« D'ENTÉRINER le contrat d'affiliation universitaire entre le CISSS de Lanaudière et l'Université de Montréal;

D'ENTÉRINER le contrat d'affiliation universitaire entre le CISSS de Lanaudière et l'Université Laval;

DE PRENDRE ACTE que le contrat d'affiliation universitaire entre le CISSS de Lanaudière et l'Université Laval est déjà signé par cette dernière;

D'AUTORISER la présidente-directrice générale du CISSS de Lanaudière à signer, pour et au nom du CISSS de Lanaudière, les contrats d'affiliation universitaire avec les Universités de Montréal et Laval et tous les autres documents requis en application de ceux-ci et de poursuivre toutes les démarches nécessaires pour donner pleinement effet aux présentes. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

Le président du conseil d'administration invite Mme Pascale Lamy, directrice des affaires institutionnelles et des relations publiques à présenter le dossier et à répondre aux questions des membres.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et des ressources humaines;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/06-121

PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Parisé
APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« D'adopter la politique sur l'utilisation des médias sociaux. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET À LA COMMISSION SUR LES SOINS DE FIN DE VIE

Le président du conseil d'administration invite Mmes Lyne Marcotte, directrice adjointe des services professionnels et Rosalie Ménard, agente de planification, de programmation et de recherche (APPR), à présenter le dossier et à répondre aux questions.

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/06-122

PROPOSÉ PAR : M. Renald Magny
APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

« D'autoriser la présidente-directrice générale à transmettre, à la Commission des soins de fin de vie, la reddition de comptes pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021;

DE rendre le rapport disponible sur le site intranet et internet du CISSS de Lanaudière. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. RÈGLEMENT SUR LA DIVULGATION DE L'INFORMATION NÉCESSAIRE ET LES MESURES DE SOUTIEN À UN USAGER À LA SUITE D'UN ACCIDENT : AVIS DE MOTION

Le règlement sur la divulgation de l'information nécessaire et les mesures de soutien à un usager à la suite d'un accident prévoit, conformément à l'article 235.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, les règles relatives à la divulgation à un usager, au représentant d'un usager majeur inapte ou, en cas de décès d'un usager, aux héritiers, aux légataires particuliers et aux représentants légaux, de toute l'information nécessaire lorsque survient un accident. Il prévoit également les mesures de soutien, incluant les soins appropriés mis à la disposition de cet usager, de son représentant et de ses héritiers, ses légataires particuliers et ses représentants légaux, ainsi que des mesures pour prévenir la récurrence d'un tel accident.

Le projet de règlement est déposé en avis de motion. Les membres du conseil d'administration sont invités à transmettre leurs questions et/ou commentaires à la direction générale. Le comité de gouvernance et d'éthique et des ressources humaines en prendra connaissance à sa prochaine rencontre pour une recommandation au conseil d'administration.

15. POLITIQUE SUR LA GESTION DES ÉVÉNEMENTS IMPLIQUANT UN CORONER : AVIS DE MOTION

La politique sur la gestion des événements impliquant un coroner balise les orientations de l'établissement quant au respect des exigences légales et ministérielles qui y sont formulées, dans le but d'assurer une prestation sécuritaire des soins et des services et, ultimement, de prévenir la récurrence des décès évitables.

La politique est déposée en avis de motion. Celle-ci sera analysée par le comité de gouvernance et d'éthique et des ressources humaines en vue d'une recommandation au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration sont invités à transmettre leurs commentaires et questions à la direction générale.

16. PLANS TRIENNAUX 2021-2024

Le président du conseil d'administration invite M. Maxime Demeule, directeur des services techniques, à présenter les plans triennaux 2021-2024 et à répondre aux questions des membres.

Les plans triennaux sont déposés au conseil d'administration pour information.

17. LOI VISANT À RENFORCER LE RÉGIME D'EXAMEN DES PLAINTES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX NOTAMMENT POUR LES USAGERS QUI REÇOIVENT DES SERVICES DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Le président du conseil d'administration invite M. Steve Grenon, commissaire aux plaintes et à la qualité des services par intérim, à présenter les principaux éléments de la Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés. Cette nouvelle législation est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2021.

AFFAIRES MÉDICALES ET PROFESSIONNELLES

18. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CMDP – EN DATE DU 8 JUIN 2021

18.1 Démissions / Congés

CONSIDÉRANT la recommandation du CECMDP ;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/06-123

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Dr Harry-Max Prochette

« D'accepter la démission de **Docteure Isabelle Fortin (20106), dentiste**, en date du 22 juin 2021.

D'accepter la démission de **Docteure Mireille Turcotte (17210), anesthésiologiste**, en date du 1^{er} septembre 2021.

D'accepter le congé sabbatique de **Docteur Alexandre Cadrin-Chênevert (09195), radiologiste**, effectif à compter du 16 août 2021 jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

D'accepter le congé de maladie de **Docteure Maryse Cayouette (95217), microbiologiste**, effectif à compter du 20 mai 2021 jusqu'au 23 juin 2021.

D'accepter l'arrêt de travail de **Docteure Chantal Gascon (95244), obstétricienne-gynécologue**, effectif à compter du 28 mai 2021, et ce, pour une période indéterminée.

D'accepter le congé sabbatique de **Docteure Roselyne Villiard (09269), chirurgienne générale**, effectif à compter du 30 août 2021 jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

D'accepter la démission de **Docteur Patrice Gosselin (16033), médecine interne**, en date du 19 juillet 2021.

D'accepter la démission de **Docteur Ivan Landry (69192), ORL**, en date du 31 décembre 2020.

D'accepter le congé de maternité de **Docteure Solène Charland (17758), omnipraticienne**, effectif à compter du 7 juin 2021 jusqu'au 7 juin 2022.

D'accepter le congé de maternité de **Docteure Andréanne Gauthier (18722), omnipraticienne**, effectif à compter du 1^{er} mai 2021 jusqu'au 1^{er} mai 2022.

DE prendre acte du changement de statut de membre actif à membre associé de **Docteur Guy Gendron (86524), anesthésiologiste**, effectif à compter du 1^{er} juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

D'accepter le congé de maternité de **Docteure Roxane Lafrance (17286), omnipraticienne**, effectif à compter du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

D'accepter le congé de maternité de **Docteure Caroline Lamarche (14707), omnipraticienne**, effectif à compter du 19 juillet 2021 jusqu'au 18 juillet 2022.

D'accepter le congé de maternité de **Docteure Marianne Massé (18199), chirurgienne générale**, effectif à compter du 28 juin 2021 jusqu'au 18 avril 2022.

D'accepter le congé de paternité de **Docteur Olivier St-Hilaire (17323), pédiatre**, effectif à compter du 8 juillet 2021 jusqu'au 12 août 2021. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18.2 Octroi de statuts et privilèges

Pharmaciens :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP ;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/06-124

PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Joly
APPUYÉ PAR : M. Renald Magny

« DE nommer **Mme Justine Bélanger (212701)**, pharmacienne, à titre de membre associée du CMDP au département de pharmacie du CISSS de Lanaudière - installation du Centre hospitalier De Lanaudière, à compter du 15 juin 2021. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/06-125

PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Joly
APPUYÉ PAR : M. Renald Magny

« DE nommer **M. Alexandre Mathieu (215892)**, pharmacien, à titre de membre actif du CMDP, au département de pharmacie du CISSS de Lanaudière - installation du Centre hospitalier De Lanaudière, à compter du 15 juin 2021. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/06-126

PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Joly
APPUYÉ PAR : M. Renald Magny

« DE nommer **Mme Cindy Tremblay (205123)**, pharmacienne, à titre de membre associée du CMDP, au département de pharmacie du CISSS de Lanaudière - installation du Centre hospitalier De Lanaudière, à compter du 15 juin 2021. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/06-127

PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Joly
APPUYÉ PAR : M. Renald Magny

« DE nommer **Mme Isabelle Aubin (210648)**, pharmacienne, à titre de membre actif du CMDP, au département de pharmacie du CISSS de Lanaudière - installation de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur, à compter du 15 juin 2021. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/06-128

PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Joly
APPUYÉ PAR : M. Renald Magny

« *DE nommer M. Jérémie Payette (041745), pharmacien, à titre de membre actif du CMDP, au département de pharmacie du CISSS de Lanaudière - installation de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur, à compter du 15 juin 2021. »*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Médecins :

Conformément aux recommandations du comité exécutif du CMDP du 8 juin 2021, une résolution a été rédigée pour chacun des médecins concernés selon la résolution-type approuvée par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ). Les médecins en ont pris connaissance et ont confirmé leur accord quant au projet qui leur a été soumis.

Sur proposition de M. Normand Rivest, dûment appuyée par Dr Harry-Max Prochette, les résolutions suivantes sont adoptées unanimement :

<u>Nom du médecin</u>	<u>No de résolution</u>
1) BAKIRTZIAN, Parseh	CA CISSSLAN-2021/06-129
2) BEAUDOIN, Pier-Luc	CA CISSSLAN-2021/06-130
3) BRUNEAU, Marie-Andrée	CA CISSSLAN-2021/06-131
4) CODERRE, Karolanne	CA CISSSLAN-2021/06-132
5) DOUCET, Jean-Sébastien	CA CISSSLAN-2021/06-133
6) DROLET, Catherine	CA CISSSLAN-2021/06-134
7) DUCHESNE, Laurence	CA CISSSLAN-2021/06-135
8) DUSSAULT, Molly	CA CISSSLAN-2021/06-136
9) GOULET, Marie-Hélène	CA CISSSLAN-2021/06-137
10) LAFORTUNE, Audrey	CA CISSSLAN-2021/06-138
11) LAROSE, Katherine	CA CISSSLAN-2021/06-139
12) LE BOUTHILLIER, Marie-Ève	CA CISSSLAN-2021/06-140
13) LIM, Marjolaine	CA CISSSLAN-2021/06-141
14) MARANDA, Catherine	CA CISSSLAN-2021/06-142
15) MÉNARD, Charles-Alexandre	CA CISSSLAN-2021/06-143
16) MÉNARD, Maryse	CA CISSSLAN-2021/06-144
17) MORIN, Frédéric	CA CISSSLAN-2021/06-145
18) PELLETIER, Vicky	CA CISSSLAN-2021/06-146
19) SAMMAN, Karol	CA CISSSLAN-2021/06-147
20) SANCHE, Stéphanie	CA CISSSLAN-2021/06-148
21) SLOBOD, Douglas	CA CISSSLAN-2021/06-149
22) THIVIERGE, Émilie	CA CISSSLAN-2021/06-150
23) TREMBLAY, Robert	CA CISSSLAN-2021/06-151
24) TRINH, Thao Trang	CA CISSSLAN-2021/06-152

Les résolutions sont en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

18.3 Nomination - Chefs de département

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/06-153

PROPOSÉ PAR : Dr Harry-Max Prochette

APPUYÉ PAR : M. Renald Magny

« *DE nommer :*

- **Docteure Amélie Coderre**, à titre de co-chef du département de médecine d'urgence à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur;
- **Docteur Juan Ramiro Iraheta Flores**, à titre de chef intérimaire du département de pédiatrie, et ce, jusqu'au 8 mars 2022;
- **Docteur Marc Séguin**, à titre de co-chef intérimaire du département d'obstétrique au Centre hospitalier De Lanaudière, et ce, pour une période indéterminée. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES

19. COMITÉ DE VÉRIFICATION : RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

En l'absence de Mme Esther Fournier, présidente du comité, Mme Geneviève Gagné fait état des principaux sujets discutés lors des rencontres du 17 mai et du 14 juin 2021, et répond aux questions des membres.

20. MAISON DES AÎNÉS DE L'ASSOMPTION : ACTE DE VENTE ENTRE LA VILLE DE L'ASSOMPTION ET LE CISSS DE LANAUDIÈRE

M. Maxime Demeule, directeur des services techniques, présente le dossier et répond aux questions des membres.

CONSIDÉRANT l'annonce officielle par la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants de la création de 2 600 nouvelles places d'ici 2022, dont 139 places pour le CISSS de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la SQI, à titre de gestionnaire de projet, a mis en place une équipe maître de travail et a publié un appel de qualification pour la conception, la construction et le financement de 10 maisons des aînés et alternatives pour le regroupement Laval/Lanaudière/Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel de qualification, la SQI a conclu un contrat avec un entrepreneur pour la construction des maisons des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acte de vente soumis au conseil d'administration permet d'envisager le début du chantier au printemps 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition sera financée par le Plan québécois des infrastructures (PQI);

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble deviendra partie intégrante de l'inventaire immobilier du réseau de la santé et des services sociaux, propriété du CISSS de Lanaudière;

CONSIDÉRANT la signature de la promesse bilatérale de vente et d'achat intervenue entre le CISSS de Lanaudière par l'entremise de sa présidente-directrice générale par intérim et la Ville de L'Assomption les 30 et 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt de la promesse bilatérale de vente et d'achat déposée au Conseil du trésor pour obtenir l'autorisation de la transaction;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/06-154

PROPOSÉ PAR : Mme Mélissa Djadi
APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

« D'ENTÉRINER l'acte de vente à intervenir entre la Ville de L'Assomption et le CISSS de Lanaudière pour le lot 6 424 446 du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption, d'une superficie de 11 669,6 m², au montant de 2 192 367,75 \$, soit au taux unitaire de 187,87 \$ par mètre carré (avant taxes); à ce montant, pourraient s'ajouter les frais d'expropriation payés par la ville;

D'AUTORISER la présidente-directrice générale du CISSS de Lanaudière à poser tout geste et à signer tout autre document utile ou nécessaire afin de donner pleinement effet aux présentes. »

Le tout sous réserve de l'autorisation du ministre de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. MAISON DES AÎNÉS DE REPENTIGNY : ACTE DE SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA

M. Maxime Demeule, directeur des services techniques, présente le dossier et répond aux questions des membres.

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la future Maison des aînés de Repentigny, le CISSS de Lanaudière a acheté un immeuble connu et désigné comme étant le lot SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (6 380 699) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption;

CONSIDÉRANT que le lot 6 380 699 est déjà grevé d'une servitude de passage au bénéfice d'Hydro-Québec et de Bell Canada;

CONSIDÉRANT que les pourparlers entre la ville de Repentigny, Hydro-Québec et Bell Canada quant à l'élargissement de l'assiette de servitude sur le lot 6 380 699 étaient toujours en cours, le CISSS de Lanaudière, étant maintenant propriétaire, doit continuer les démarches avec le notaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de cette servitude de passage accordée à Hydro-Québec et à Bell Canada aux fins de raccorder la future Maison des aînés de Repentigny aux réseaux d'électricité et de téléphonie;

CONSIDÉRANT que l'élargissement projeté et ses modalités ne posent pas de problèmes pour la construction de la future Maison des aînés de Repentigny et de son utilisation à titre d'installation du CISSS de Lanaudière;

CONSIDÉRANT qu'une telle servitude de passage doit être accordée dans le cadre d'un acte notarié;

CONSIDÉRANT que Me Mario Beauchamp, notaire, et M. Danny Houle, arpenteur-géomètre, ont respectivement préparé le projet d'acte de servitude notarié et la documentation afférente;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2020/06-155

PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Joly
APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

« D'autoriser la présidente-directrice générale du CISSS de Lanaudière à signer l'acte d'extinction et d'établissement de servitude notarié pour le passage des services d'électricité et de téléphonie d'Hydro-Québec et de Bell Canada, respectivement, pour la future Maison des aînés de Repentigny sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (6 380 699) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption ainsi que tout autre document lié à l'établissement de cette servitude. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. RAPPORT FINANCIER ANNUEL (AS-471) 2020-2021

Mme Chantal Garneau, directrice des ressources financières, présente le dossier et répond aux questions des membres.

CONSIDÉRANT l'obligation de faire adopter le rapport financier annuel AS-471 au plus tard le 15 juin 2021;

CONSIDÉRANT que l'établissement termine l'exercice financier avec un surplus de 2 228 239 \$ au fonds d'exploitation et un déficit de (458 015 \$) au fonds d'immobilisations, pour un surplus total de 1 770 224 \$ pour l'exercice financier 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 14 juin 2021 en présence de l'auditeur indépendant, que les membres sont satisfaits de la présentation et des explications à l'égard du rapport financier annuel 2020-2021 et qu'ils en recommandent l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité de vérification;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2020/06-156

PROPOSÉ PAR : Mme Geneviève Gagné
APPUYÉ PAR : Mme Suzanne Lepage

« D'adopter le rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, de même que le rapport d'audit portant sur ses états financiers, comme il a été établi et présenté par l'auditeur indépendant du cabinet de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.;

D'autoriser la présidente-directrice générale ainsi que la directrice des ressources financières du CISSS de Lanaudière à signer le rapport de la direction (page 100-00 du rapport annuel AS-471) ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23. RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ – FONDS DE SANTÉ AU TRAVAIL

Mme Chantal Garneau, directrice des ressources financières, présente le dossier et répond aux questions des membres.

CONSIDÉRANT l'obligation de faire adopter par le conseil d'administration le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail pour l'exercice se terminant le 2 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 14 juin 2021 en présence de l'auditeur indépendant, que les membres sont satisfaits de la présentation et des explications à l'égard de ce rapport financier se terminant le 2 janvier 2021 et qu'ils en recommandent l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité de vérification;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2020/06-157

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest

APPUYÉ PAR : Mme Geneviève Gagné

« D'adopter le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail pour l'exercice se terminant le 2 janvier 2021 pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière présentant un surplus de 580 435 \$ de même que le rapport d'audit portant sur ces états financiers, comme il a été établi et présenté par l'auditeur indépendant du cabinet de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.;

D'autoriser la présidente-directrice générale ainsi que la directrice des ressources financières du CISSS de Lanaudière à signer le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail pour l'exercice se terminant le 2 janvier 2021 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24. MANDAT D'AUDIT POUR L'EXERCICE 2021-2022

Mme Chantal Garneau, directrice des ressources financières, présente le dossier et répond aux questions des membres.

CONSIDÉRANT l'article 290 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui prévoit que le conseil d'administration nomme un auditeur indépendant avant le 30 septembre de chaque exercice financier de l'établissement;

CONSIDÉRANT que le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière et le comité de vérification sont satisfaits du travail accompli par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 14 juin 2021 en présence de l'auditeur indépendant, que les membres sont satisfaits de la présentation et des explications à l'égard du rapport financier annuel 2020-2021 et qu'ils en recommandent l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité de vérification;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2020/06-158

PROPOSÉ PAR : M. Renald Magny
APPUYÉ PAR : Mme Thérèse Joly

« DE confier à la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton S.E.N.C.R.L. le mandat d'auditer les états financiers du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour l'exercice 2021-2022. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25. DÉPENSES DE FONCTION 2020-2021 DE LA HAUTE DIRECTION

Mme Chantal Garneau, directrice des ressources financières, présente le dossier et répond aux questions des membres.

CONSIDÉRANT les règles applicables aux hauts gestionnaires ou aux hors cadres qui prévoient que les dépenses de fonction encourues par la haute direction doivent être approuvées par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les attentes du ministère de la Santé et des Services sociaux en ce qui a trait au processus d'autorisation des dépenses de fonction de la haute direction, dans le cadre du rapport financier annuel;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 14 juin 2021 et en recommande l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité de vérification;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2020/06-159

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« D'approuver les dépenses de fonction remboursées à la haute direction en 2020-2021 pour le président-directeur général, le président-directeur général adjoint et le directeur général adjoint, telles qu'elles ont été présentées ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 27 septembre 2021 à 18h30.

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20h30.

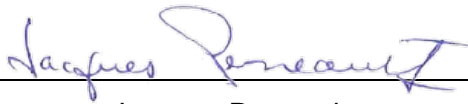
IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/06-160

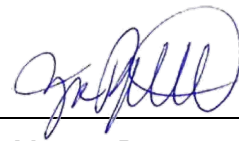
PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Joly
APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« *DE lever la réunion.* »

Adopté le 27 septembre 2021



Jacques Perreault
Président du conseil d'administration



Maryse Poupart
Présidente-directrice générale et secrétaire

p.j. Résolutions no CA CISSSLAN-2021/06-129 à CA CISSSLAN-2021/06-152